

ACADÉMIE DE REIMS SNES-FSU

BULLETIN DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ

n°12 juin 2022



« Que nous importent les doctrines politiques qui prétendent épanouir les hommes, si nous ne connaissons pas d'abord quel type d'homme elles épanouiront. »

Antoine de Saint-Exupéry

SOMMAIRE

Édito.....	p1-2
La participation forfaitaire de la PSC pour les AED et AESH	p2
Des marchands à l'assaut de l'école...liberté, égalité, rentabilité	p2
Carte postale de santorin.....	p3
Nouvelle rencontre avec les ressources humaines du rectorat	p4
Les violences sexistes et sexuelles au travail : identifier, qualifier, signaler	p4-5
Spécial de retour du congrès du SNES.....	p6-7
Champagne Ukraine Amitié.....	p7
Quel lycée pour demain après 5 années de déconstruction ?	p8-9
Le plan académique à l'égalité professionnelle : un an après	p10-11
Appel au futur retraité	p11
Le SNES-FSU et la FSU un même combat	p12

ÉDITO

Les séquences électorales qui se seront succédé durant la première moitié de cette année 2022 auront eu un grand défi à relever : remettre du fond dans le débat politique. À première vue, ce ne fut pas une grande réussite : de populismes en racismes, de contre-vérités en mensonges, d'aphorismes en invectives, les grandes questions de société ont été largement épargnées par les médias et les discours politiques. À qui la faute ? Aux politiques qui cherchent le buzz ? Aux journalistes qui surfent dessus ? Ou aux citoyens qui s'en contentent ? Probablement un peu des trois. Si, à l'heure où nous rédigeons ces lignes, nous ne connaissons pas l'issue des législatives, on peut tout de même constater que la politique de Macron semble faire émerger dans la société civile deux formes de mécontentements. D'un

côté ceux qui continuent à idéaliser un passé fantasmé à restaurer, de l'autre ceux qui désirent construire un nouveau schéma social et sociétal progressiste. En y regardant de plus près, même si beaucoup les sépare, ils ont un point commun majeur : les uns, comme les autres refusent l'avenir que les décideurs tracent devant eux, les uns comme les autres pensent voir leur monde s'effondrer. Alors prenons bien conscience d'une chose : les gens qui nous gouvernent n'ont pas besoin de 65 millions de spécialistes en économie, en éducation, en maintien de l'ordre. Les femmes et hommes politiques comme tous les hauts fonctionnaires qui s'activent dans les ministères n'ont que faire de nos disputes sur twitter, de nos palabres au café du coin et de nos réunions dignes, à leurs yeux, d'une célèbre marque de boîtes en plastique. Ceux qui prennent les décisions savent pourquoi ils les prennent. Et leurs raisons ne sont jamais les

mêmes que les nôtres. Ils ne font pas partie de ceux qui craignent pour le bien commun, l'avenir de l'humanité, ni même des leurs, de leurs enfants ou de leur culture, parce que quoi qu'il arrive cet avenir ils se l'assurent. Comment ? En nous donnant des os à ronger, des débats stériles, des buzz assourdissants et des campagnes sans fond. Alors, nous sommes d'accord, d'une façon ou d'une autre, notre monde change, mute, mais il n'est pas voué à s'écrouler et nous ne sommes pas condamnés à agir par peur du lendemain. Osons exiger du prochain gouvernement une politique digne de nous, cessons de nous arrêter à des méthodes d'un côté, à des doctrines de l'autre et osons, collectivement, construire un

avenir dans lequel nous ne laissons pas de place à la peur. Car cette dernière n'évitera jamais le danger et notre seul espoir de le surmonter est de voir au-delà du prophétique, ce que l'on veut vraiment. Nos dirigeants n'ont pas besoin qu'on les aide à trouver des méthodes ou des idées, parce qu'ils ne partagent pas nos objectifs. Alors plutôt



que d'opposer la forme au fond, trouvons des moyens de nous fédérer, notamment dans l'éducation : cessons d'attendre d'être d'accord sur les solutions à apporter pour protester contre ce qu'ils sont en train de faire de nos établissements scolaires et de nos vies. Protestons massivement et de toutes les façons possibles contre la casse du service public d'éducation et n'accordons de crédit et de confiance qu'à ceux, à tous les échelons, qui sont capables de prouver qu'ils souhaitent réellement améliorer la situation. Prévoyons dès maintenant que durant l'année scolaire 2022-2023, quelles que soient les personnes aux manœuvres, nous ne leur laisserons aucun répit.

Alice Petit

LA PARTICIPATION FORFAITAIRE DE LA PSC POUR LES AED ET LES AESH :

La réforme de la PSC (Protection Sociale Complémentaire) a instauré, transitoirement, une participation forfaitaire qui est un droit pour chaque agent, et celle-ci doit être demandée auprès de l'administration.

La communication concernant cette participation s'est faite sur les

boîtes mail académiques, et parfois par les secrétariats des établissements, mais à la suite d'une conversation que j'ai pu avoir début juin avec des collègues AED, j'ai pu constater que des AED n'en ont pas fait la demande.

C'est pour cette raison que nous rappelons aux AED, aux AESH mais

également à tous les personnels que cette participation forfaitaire d'un montant de 15 euros brut est un droit et que celle-ci doit absolument être demandée (à travers l'application colibri par exemple).

Morgan Sanson

DES MARCHANDS À L'ASSAUT DE L'ÉCOLE... LIBERTÉ, ÉGALITÉ, RENTABILITÉ

Un livre des éditions ADAPT-SNES-FSU que l'on peut retrouver sur adapt.snes.edu ou à votre section du SNES-FSU.

Qui sont ces entreprises qui veulent s'introduire dans l'école ? Que recherchent-elles ? Et que recherche l'État en les laissant faire ou pire, en les incitant à le faire ?

Au CA quelques-unes se présentent habilement (comme une association par exemple), bien souvent sur des activités qui ne semblent pas toucher le cœur de notre métier. Ou au contraire elles se proposent de combler un manque d'investissement public (aide scolaire, maniement de l'informatique...).

N'est-ce pas plus profitable de dire oui ?

Attention, il s'agit là d'un mouvement de fond. Tous les secteurs de l'éducation sont touchés, de la cantine scolaire à l'orientation. Les collègues de tous les pays, de l'Europe à l'Afrique, ont à faire face au même fléau.

Que recherchent ces entreprises ? De la publicité et/ou des débouchés pour leurs produits. L'élève n'est à leurs yeux qu'une marchandise. Et les États ne voient dans l'immédiat que la promesse d'une diminution de leurs dépenses !

Il ne faut pas baisser les bras, des outils existent et ce livre en propose quelques-uns. On peut s'appuyer sur les lois, convaincre parents et collègues en mettant en plein jour les contradictions et les dangers de ces propositions bien rodées. Les nombreux exemples que vous pourrez lire ici, vous permettront de savoir quoi dire pour perturber le bel agencement de leur argumentaire. Mais n'est-ce pas aussi le moment de lutter contre les carences du service public, qui servent de porte d'entrée aux initiatives du privé ?

Ce livre permet d'alterner les articles de réflexion, des références juridiques et les exemples concrets. Il n'est pas besoin de le lire dans l'ordre des chapitres : ce livre est un outil. Des focus, des entretiens et des témoignages vous permettront de vous y repérer plus facilement.



Olivier Lefort

CARTE POSTALE DE SANTORIN (OUTIL NUMÉRIQUE DE CORRECTION DES EDS)

Depuis l'archipel numérique, quelques nouvelles des corrections des épreuves de spécialités.

Des nouvelles pas très engageantes au fil des rencontres. Ici, un collègue au bord du sentier. Désespéré puis en colère, il a dû attendre de longues heures avant que le logiciel ne fonctionne enfin. Il a pu découvrir son lot de copies qui ne correspondait pas à la commission qui, tant bien que mal vu les conditions, avait établi une grille de correction. Sans se décourager, il a parcouru des copies dont les pages n'étaient pas dans le bon ordre. Il a pu constater qu'ici ou là, des copies n'étaient pas anonymées. A Santorin, copie dématérialisée ne rime pas avec égalité... Il aurait bien voulu aller au-delà de ses premières impressions mais les déconnexions sauvages et régulières l'en ont découragé. C'est que l'on rame beaucoup à Santorin. Comme tant d'autres collègues, il a craqué et imprimé les copies. Juste dans l'espoir de pouvoir corriger au mieux. Tout est respect à Santorin, y compris pour l'environnement : les élèves rédigent sur une copie, l'établissement les numérise dans les heures qui suivent avec les moyens du bord, les copies papier sont archivées, les correcteurs découragés imprimant à nouveau les copies...

J'ai croisé cette collègue dépitée. Elle n'a jamais enseigné dans une classe de terminale spé mais elle a été choisie pour corriger un lot de copies et participer aux épreuves orales. Elle attend l'ombre d'une grille de correction, des directives qui ne viennent pas. Elle s'est donc attablée, à l'ombre, pour établir « sa » grille et s'apprête à travailler les évaluations orales. C'est que contrairement à Santorin, elle ne voudrait pas, avec ses collègues, être assimilés à un groupe de simples touristes. Alors, courageuse, elle ne compte pas ses heures pour être à la hauteur alors qu'elle doit poursuivre ses cours, corriger ses évaluations et préparer les conseils de classe. Elle angoisse un peu, elle a compris que Santorin a aussi des yeux et des oreilles. Le cousin du Minotaure

la surveille. Il sait le temps qu'elle passe sur une copie, le moment où elle se connecte, enregistre et lit ses appréciations et ses notes.

Et ce collègue croisé dans le dédale des ruelles ne mâche pas ses mots. Comme beaucoup dans la salle des professeurs, il peste et ne décolère pas. Sur 3 professeurs enseignant la spé en terminale, il est le seul correcteur convoqué. A Santorin, l'aléatoire est maître de l'organisation. Ecrire à l'inspecteur pour lui présenter la situation ne permet pas d'obtenir de réponse puisqu'il n'y a sans doute pas d'explications à fournir. Il est donc vain d'attendre un retour par mail. Le collègue courroucé n'a plus qu'à se connecter. Solitaire dans l'océan numérique, il n'a aucune directive, pas de corrigé, doit se pencher sur 3 sujets différents (s'il a la chance de ne corriger qu'une épreuve sinon c'est la double peine). Les copies numérotées sont dans le désordre. Un candidat a rédigé un court paragraphe. Malgré les consignes répétées, il a choisi la couleur bleue (C'est Santorin, vous me direz). Le bleu mêlé à une écriture maladroite rend la copie illisible sur l'écran. Excédé, le collègue passe à la suivante, juste stressé à l'idée d'imaginer à ce qu'il va y découvrir...

A ce rythme, l'unique heureux élu de l'archipel n'aura peut-être pas assez des 4 demi-journées royalement oc-

troyées par le ministère pour venir à bout de ce labyrinthe. Au détour d'une ruelle, j'ai rencontré ce collègue démoralisé et anxieux. Son lot de copies comporte les travers habituels, il est en plus confronté à des notes particulièrement faibles. Il a beau essayer de suivre le fil, rien ne lui semble cohérent : le programme qu'il faut dérouler pour tenir un calendrier infernal, les élèves gavés qui n'ont pas digéré, le niveau qui semble lui-même s'effiler.

Et nous, les collègues spectateurs, plantés dans ce décor, nous compatissons. Nous soutenons ces voyageurs de deux jours qui tentent de faire au mieux avec pour seuls compagnons la solitude et de mauvais outils. Et tous, nous constatons que l'année scolaire s'est brutalement arrêtée. Les absences ont bondi, les élèves présents sont ailleurs. Parcoursup est derrière eux, le contrôle continu est à son terme, les épreuves de spé sont passées. Au mieux, ils regardent vers l'épreuve de philosophie et réfléchissent à leur « grand oral ». Soucieux, nous imaginons l'année prochaine où ces mêmes épreuves auront lieu en mars. Alors, il est certain que ce voyage à Santorin, nombreux sont les collègues qui n'en garderont pas un bon souvenir et qui souhaiteront une toute autre destination l'année prochaine.

Marielle Dolzy



NOUVELLE RENCONTRE AVEC LES RESSOURCES HUMAINES DU RECTORAT

Depuis la loi de transformation (destruction) de la fonction publique, qui a conduit on le rappelle à la fin de la vérification par les syndicats du travail de l'administration sur les carrières et les mutations, nous essayons de rencontrer régulièrement les autorités du rectorat pour maintenir leur vigilance sur certaines questions. Même si les consignes ministérielles pour que le dialogue social soit ramené au minimum sont bien prégnantes, nous arrivons à avoir quelques réponses et à maintenir une pression sur les acquis des dernières années.

C'est dans ce cadre que nous avons rencontré une nouvelle fois les ressources humaines du rectorat en charge des enseignants géré par M. Bourgery, Secrétaire Général Adjoint du rectorat en charge de ces questions. Nous avons abordé :

➤ les questions de carrières sur la Hors-classe, classe exceptionnelle, échelon spécial. Les résultats de la Hors classe des certifiés devraient être publiés sous peu et les autres devraient arriver courant juillet (même

si nous émettons quelques doutes à cela). Nous avons demandé que les avis pour les promotions soient toujours consultables par les collègues et pas juste quelques jours dans des périodes où nous sommes souvent très occupés par des conseils de classe ou des examens. Le rectorat nous a fait part de ses soucis concernant le travail représenté par les vérifications des collègues pour la classe exceptionnelle et serait un peu aidé si les collègues avaient le temps de remplir leur CV pour ceux qui devraient être en vivier 1. Nous avons bien sûr rappelé la vigilance toute particulière à avoir envers les collègues proches de la retraite et les bi-admissibles qui ont une ancienneté de grade réduite artificiellement.

N'hésitez pas à participer à nos stages carrières de l'an prochain si vous n'êtes pas à l'aise sur ces questions.

➤ Les questions des mutations avec les résultats de l'intra qui approchaient et donc le temps des recours et des vœux de préférences pour les TZR. Nous avons demandé des efforts sur

les renseignements fournis par l'administration concernant les retours. Que ceci ne se résume pas à « quelqu'un était mieux placé que vous ». Le rectorat a confirmé qu'il souhaitait affecter le maximum de TZR et de non-titulaires entre début et mi-juillet. Ils nous ont aussi fait part de leurs inquiétudes concernant de nombreuses disciplines pour des postes qui resteraient vacants faute de postulants.

➤ Un questionnement par rapport à la part variable de la prime REP+. Le rectorat n'avait toujours pas défini mi-juin les critères pour répartir cette part dans les différents REP+ de l'académie (voir nos articles correspondants sur notre site). Ils nous ont confirmé que nous serons invités au groupe de travail sur les critères et nous avons rappelé nos mandats. Nous souhaitons la même prime pour tous les établissements, aussi nous avons proposé un roulement pour que sur deux ans les collègues touchent tous la même somme.

Olivier Lefort

LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL : IDENTIFIER, QUALIFIER, SIGNALER

UN TABOU À LEVER

Pour convaincre de la réalité des violences sexistes et sexuelles au travail, on peut rappeler des chiffres révélateurs qui dissipent rapidement l'illusion que certains pans de la société seraient épargnés par le phénomène :

- 90 000 viols par an en France dont 7% ont lieu sur le lieu de travail (6 300) ;
- 750 000 agressions sexuelles par an dont 25% sur le lieu de travail (187 500) ;
- 1/3 femmes sont victimes de harcèlement sexuel au cours de leur vie sur lieu de travail ;

Ces chiffres sont pourtant sous-estimés, car souvent derrière un « conflit au travail » peut se cacher un cas de violence. Pour distinguer l'un et l'autre, il faut écouter et qualifier les faits rapportés et/ou constatés. Dans le cadre d'un conflit au travail, chacune des parties partage en commun un même objet, qui est désiré par les uns et les autres. Dans le harcèlement, une partie devient l'objet de l'autre partie et cette dernière justifie cela au moyen du travail.

Dans le cadre du travail, l'employeur doit garantir la santé et la sécurité de ses personnels. Il est donc en défaut s'il ne fait pas cesser immédiatement les violences. Le syndicat doit être repéré comme un interlocuteur nécessaire et est chargé

de convaincre que l'employeur est l'interlocuteur adapté, dans un moment où la société est favorable à la libération de la parole. Les faibles chiffres de condamnation au pénal ne doivent pas décourager de signaler les faits à l'employeur car la procédure administrative en est **distincte**. Aucun employeur ne peut forcer la victime à porter plainte ; dans tous les cas, **il est tenu de faire cesser les violences**.

LES BONS MOTS

Globalement les victimes de Violences Sexistes et Sexuelles en parlent : dans 70% des cas au moins, les victimes en ont parlé à des proches, à des collègues, à leur supérieur, à un membre du corps médical, à la gendarmerie ou à la police, à une assistante sociale, à une association, à un syndicat, ou encore à un avocat.

Pour signaler les faits, il faut savoir les identifier au regard de la loi. Quelques distinctions utiles :

- Le propos ou agissement sexiste est lié au sexe d'une personne, et a pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.
- L'injure sexiste est un propos délibérément offensant.
- Le harcèlement sexuel se caractérise par la répétition, la

connotation sexuelle et l'atteinte à dignité et/ou un environnement humiliant ou offensant.

- Une autre définition du harcèlement sexuel n'implique pas la répétition mais une pression grave pour obtenir un acte sexuel (Est-ce que tu t'es sentie obligée ?).
- Un acte unique impliquant une connotation sexuelle, une atteinte à dignité ou une situation insupportable peut par sa gravité être qualifié de harcèlement sexuel (faire cadeau d'un sex-toy à une collègue de travail).
- Le harcèlement d'ambiance consiste en des propos et/ou comportements vulgaires qui créent une situation insupportable (images pornographiques dans un espace de travail, propos sur des ébats sexuels).
- L'agression sexuelle implique un contact avec menace, contrainte ou violence, et/ou surprise avec 5 parties du corps bien définies : les fesses, l'intérieur des cuisses, la bouche, les seins et/ou le sexe contact.
- Le viol correspond à un acte de pénétration (pénis, doigt, objet), un acte bucco-génital, effectué sous la menace, avec violence ou surprise.

Il faut donc caractériser les faits pour faire un signalement, et orienter les questions au moment du recueil de la parole.

Le concept d'« atteinte à la dignité » est fondamental. Il s'agit d'établir que la victime a été déstabilisée, atteinte dans son intégrité physique et/ou morale (« Comment tu t'es sentie ? » ; « Penses-tu que les arrêts maladie correspondent à la situation ? ») . Enfin, il faut prendre garde aux euphémismes qui invisibilisent, banalisent les violences. En fonction de nos sensibilités on ne va pas du tout mettre la même chose derrière un mot.

On s'efforce de bannir des termes comme « frotteurs », « gestes déplacés », « attouchements », « tactile », « relou », « blague graveleuse » qui sont autant d'euphémismes pour des cas d'agression ou de harcèlement sexuel. **BANALISER, C'EST BROUILLER LES PISTES.** De même qu'un « drame conjugal » est un meurtre aggravé, un féminicide.

COMMENT AGIR ?

- **POSER LA QUESTION** reste le moyen le plus efficace et le plus simple selon la position que l'on occupe et le statut que l'on a y compris dans les cas de violence conjugale ou de prévention de suicide.
- Reconnaître les **SIGNAUX FAIBLES** : irritabilité, retards,

arrêts, isolement.

- Prendre les signalements et les alertes au sérieux : **IL N'Y A PAS DE RUMEURS, MAIS DES INFORMATIONS À VÉRIFIER.**
- Identifier les personnes « à risque » : les personnes en situation de divorce ou de deuil sont perçues comme plus vulnérables, les personnes concernées par d'autres critères de discrimination également. Cependant il n'y a pas de profil de la victime, mais il y a des moments de vulnérabilité accrue.
- **ACCUEILLIR LA PAROLE** : Merci de ta confiance, de m'en avoir parlé. Tu as bien fait de venir me voir. Ce que tu me décris pourrait être qualifié de... Ce que tu me décris est grave et interdit. Je peux t'aider. On va signaler.
- **ORIENTER LES VICTIMES** vers des cellules formées si elle souhaite porter plainte (plateforme de signalement et tchat avec policiers formés : arretonslesviolences.gouv.fr), parler de la protection fonctionnelle, évoquer des associations de victimes.
- **SIGNALER** : le signalement est ce qui protège le mieux car si elle subissait des mesures de rétorsions, ce serait de la discrimination. Évidemment il ne faut pas faire de signalement sans l'accord de la personne : il s'agit de **suivre son rythme** pour qu'elle récupère son pouvoir d'action.

LA RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR

Le code du travail oblige l'employeur à faire cesser un fait dès qu'il en a connaissance. On cherche dès lors à établir un faisceau d'éléments qui vont matérialiser les faits. Dès le signalement et la matérialité des faits, il faut que soient mises en place des mesures de protection. Même si l'institution conclut que c'est un conflit au travail, elle a quand même une obligation d'apporter une solution. Si la procédure employeur n'est pas respectée, la victime peut recourir au tribunal administratif. Elle ne s'inquiète alors pas de l'auteur, mais attaque son employeur.

Le plan national à l'égalité professionnelle exige la mise en place d'un dispositif de signalement spécifiques aux faits de Violences Sexistes et Sexuelles : il n'est cependant pas en place dans les $\frac{3}{4}$ des académies, dont la nôtre... Le SNES-FSU, qui réclame des groupes de travail depuis longtemps, participera aux travaux d'élaboration de celui-ci, qui doivent avoir lieu à la rentrée 2022.

Angéline Vaillon

F.S.U. Grand Est

ENGAGÉ-ES
POUR LES
DROITS DES
FEMMES

Dossier égalité femmes-hommes

sur le site de la FSU Grand Est : grandest.fsu.fr

F.S.U.

ENGAGÉ-ES
POUR LES
DROITS DES
FEMMES

Ma première année de fonction, ma première année de militantisme syndical, mon premier siège à la Commission Consultative Paritaire AED-AESH, mon premier congrès académique, mon premier congrès national : une année de nouveautés.

Du 9 au 13 mai dernier s'est déroulé le congrès national du SNES-FSU. Entre les réformes du "Bac-Blanquer" et la crise sanitaire, il était d'autant plus important de pouvoir présenter et défendre les propositions qui ont été faites lors du congrès académique qui s'était tenu à Tinquex en avril dernier. Toute la délégation de Reims a mis un point d'honneur à faire entendre la voix du SNES-FSU de Reims à Montpellier.

CHAQUE JOUR, CE FUT DE NOUVELLES RENCONTRES ; DE NOUVEAUX DÉBATS ; DE NOUVELLES PLÉNIÈRES ; DES ÉCHANGES À BÂTONS ROMPUS ET DE NOUVELLES JOUTES À LA TRIBUNE.

Ma première expérience en congrès national m'a projeté directement dans le grand bain ! C'est une véritable chance d'aller en congrès national alors que ça ne fait même pas

un an que je suis engagée dans le syndicalisme. C'est une expérience formatrice. J'ai bien été entourée par la délégation de Reims, je n'ai jamais été seule et je remercie chacun et chacune d'entre eux et d'entre elles pour leur soutien sans faille. J'ai appris à avoir un avis éclairé, à écouter et à rétorquer aussi parfois. Mais surtout, j'ai été agréablement surprise du respect mutuel qui émanait de chacune des rencontres auxquelles j'ai pu assister.

Certes, il y a eu quelques prises de bec et quelques pics lancés dans l'énergie et la force du débat, mais c'est le prix de la confrontation à autrui. **C'EST NORMAL QUE LE DÉ-SACCORD EXISTE À CONDITION QU'IL SOIT TOUJOURS INSCRIT DANS LA BIENVEILLANCE ET DANS LE RESPECT DE LA PERSONNE.**

Que l'on soit professeur, CPE, PsyEn, AED, AESH, que l'on ait 25 ou 60 ans, l'idée d'une hiérarchie, de la valorisation d'un métier plutôt qu'un autre n'avait pas sa place. J'ai été enjouée par cette fraternité, et cette camaraderie qui n'existent pas vraiment sur le lieu d'exercice professionnel. C'est ça que j'ai le plus apprécié, nous sommes sur le même pied d'égalité et nos voix sont égales. Nous sommes présents pour une cause commune, dans une tension commune : faire évoluer et voter les nouveaux mandats du SNES-FSU.

Je suis AED, j'ai donc été au congrès national dans l'optique d'apporter **MA CONTRIBUTION SUR L'AVENIR DU MÉTIER D'AED.** J'ai défendu ce qui avait été voté en congrès académique mais j'ai également donné mon point de vue personnel sur la question qui était divergeant de celui qui fut adopté. Pour moi, le métier d'AED n'est pas seulement un tremplin pour intégrer une formation. Nous devons réfléchir à un

nouveau statut voire à un nouveau métier d'AED. La situation aujourd'hui a évolué et n'est plus la même que celle d'il y a 20 ans. Ce n'est plus le même mode de recrutement. Ce ne sont plus exclusivement des étudiants qui sont recrutés mais également d'autres personnes qui souhaiteraient pour la plupart continuer à faire ce qu'ils font actuellement au maximum pendant 6 ans et continuer à s'investir auprès des élèves et dans leurs fonctions en vie scolaire.

Enfin, je sais que **JE POURRAI DÉFENDRE MES IDÉES ET MES CONVICTIONS SUR LA FONCTION D'AED SANS CRAINdre DE DONNER MON AVIS,** et le voir respecter au sein du SNES-FSU. Aussi bien au sein des instances que je commence à découvrir (Commission Consultative Paritaire), dans les formations syndicales et, à nouveau certainement, dans le cadre de nouveaux congrès, en 2024.

Lise Choppin
Assistante d'éducation de l'Aube



LES DÉLÉGUÉ·E·S DE L'ACADÉMIE DE REIMS AU CONGRÈS DE MONTPELLIER.

NOS PLUS JEUNES CONGRESSISTES, 25 ET 26 ANS !

 <p>MORGAN SANSON Je suis investi au sein de la CCP pour défendre les AED et les AESH, au statut précaire. J'aimerais que dans mon premier congrès, on se mette d'accord sur l'avenir des AED, sur l'amélioration de nos conditions de travail, avec une rémunération plus importante et un temps de service revu (plus de 30 heures à temps partiel, et plus de 40 heures à temps complet, c'est trop !). La fonction d'AED doit être un tremplin vers la vie professionnelle, et non un vivier de contractuels.</p>	 <p>LISE CHOPPIN Je suis au SNES-FSU, car je suis quelqu'un qui dit les choses ! J'adore défendre les autres, aider la veuve et l'orphelin. Ce que je revendique avec mon mandat, c'est un statut social. Les AED ne sont pas des pions, pourquoi ne serait-on pas fonctionnaires comme les autres ? Ce congrès ? J'adore ! Je le trouve enrichissant, plein d'ouverture !</p>
---	--

CONGRÈS DU SNES-FSU

Je n'avais jamais imaginé, en m'engageant dans l'enseignement en design et arts appliqués il y a 8 ans, qu'un jour je participerais au congrès national du SNES-FSU de Montpellier en tant que déléguée académique.

DÉSORMAIS IL ME PARAÎT IMPENSABLE DE PRATIQUER NOS MÉTIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE SANS S'ENGAGER POUR LA SAUVEGARDE DE NOTRE SERVICE PUBLIC.

Le congrès national se positionne dans cet engagement à la fois comme point d'orgue mais aussi comme un point de départ. Comme point d'orgue, parce qu'il constitue un temps fort d'échanges entre pairs issus d'horizons professionnels et géographiques divers et un moment incontournable de la vie démocratique du SNES-FSU. Comme point de départ aussi donc, car c'est en son sein que sont votés les textes qui définiront les revendications et les positions à venir de notre syndicat.

C'est donc un moment intense de travail évidemment, les journées sont longues et l'attention doit être maintenue durant les débats afin de défendre au mieux les amendements portés par notre académie. Heureusement, notre chef de délégation Yohan Odivart, notre secrétaire académique Alice Petit et tous les membres



aguerris de la délégation étaient présents pour nous guider et nous accompagner pendant ces temps d'activités mais aussi pour partager des échanges plus informels durant les repas et les soirées.

Le congrès, c'est aussi un lieu de rencontre avec les représentants des autres académies et des autres corps de métiers. **C'EST UN ENDROIT OÙ**

L'ON PARTAGE LES DIFFÉRENTES PRATIQUES, OÙ L'ON DISCUTE DES FAÇONS D'EXERCER, OÙ L'ON EST EN ACCORD OU EN DÉSACCORD MAIS OÙ L'ON SAIT QU'UNE VOLONTÉ COMMUNE NOUS RASSEMBLE: CELLE DE LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS, DE LUTTER POUR LES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS ET DE LUTTER POUR LA PRÉSERVATION DE NOTRE SERVICE PUBLIC.

Merci à celles et ceux qui nous ont élus pour les représenter et à celles et ceux qui nous ont accompagnés dans cette expérience très enrichissante.

Zoé Thiery
Enseignante de la Marne

CHAMPAGNE UKRAINE AMITIÉ

C'est le nom de l'association en train de se constituer à Reims pour développer des liens culturels entre notre région et l'Ukraine.

Christiane, professeure de russe à la retraite, et Isabelle, professeure de français à l'IUT de Reims ont créé cette association pour **FACILITER L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS PAR LES RÉFUGIÉS D'UKRAINE ACCUEILLIS À REIMS** et favoriser leur intégration à notre pays en leur proposant également des activités culturelles (visites, concerts, rencontres).

En attendant de trouver un local plus pérenne pour les cours de français, le SNES-FSU de Reims est heureux de prêter ses locaux à ce groupe de 10 personnes qui ont fui les bombardements massifs de leurs villes (Kharkiv, Severodonesk, Borodyanka). Il s'agit presque exclusivement de femmes accompagnées d'enfants.

L'association est ouverte à tous et toutes, aussi vous êtes les bienvenus si vous souhaitez participer d'une façon ou d'une autre. Vous pouvez nous contacter et nous vous mettrons en rapport avec la C.U.A.

Cette association à destination des familles ukrainiennes ne doit pas nous faire oublier celles qui existent déjà depuis des années pour défendre l'éducation de tous les enfants d'où qu'ils viennent : **RESF** (Réseau éducation Sans Frontières). RESF est un réseau de citoyens appartenant à des collectifs locaux, des syndicats d'enseignants, d'associations de parents d'élèves, de défense des droits de l'homme et des immigrés lancé le 26 juin 2004, à la Bourse du travail de Paris, avec un « Appel à la régularisation des sans-papiers scolarisés ». L'enjeu est de ga-



agner la bataille de l'opinion publique, de développer un véritable mouvement actif contre la politique migratoire de tri et de rejet des étrangers. Depuis 2004, le champ des actions RESF s'est élargi à d'autres catégories et problèmes : les Jeunes isolés étrangers, l'accueil des étrangers dans les préfectures, les droits de l'enfant, le soutien aux délinquants solidaires (les acteurs de la désobéissance civile voir delinquantssolidaires.org). Retrouvez les collectifs près de chez vous sur les réseaux sociaux et sur <https://reseau-resf.fr/>.

Olivier Lefort

QUEL LYCÉE POUR DEMAIN APRÈS 5 ANNÉES DE DÉCONSTRUCTION ?

Quand Jean-Michel BLANQUER a pris la tête du MEN, nous étions nombreux parmi les militants du SNES-FSU à ne pas être rassurés par la nomination du néo-libéral qui avait été DEGESCO sous la période du ministre CHATEL. Par ailleurs, le lycée souffrait de difficultés réelles. Qu'allait pouvoir faire un habile communicant qui quittait la direction de l'ESSEC (une des plus grandes écoles de management française) pour se mettre humblement au service d'un ami. Peu de temps encore avant sa nomination, il avait déploré les conditions inégales et injustes des établissements privés, souligné les insuffisances des performances du système éducatif en comparaison des autres pays ou l'importance du budget ministériel, ce qui en disait long sur l'ambiguïté de son attachement au service public. Ses connivences avec une partie de la presse parisienne en firent un fêru de neurosciences, venu tout droit...de la société civile. C'est ce label étonnant pour un habitué de cercles néo-libéraux (Institut Montaigne, SOS Éducation) et pour un proche des ministres de l'Éducation sous SARKOZY, qui va lui servir de certificat de virginité auprès du grand public.

Qu'allait faire ce juriste, ce « conservateur-innovant », cet ancien recteur de Créteil nommé grâce à sa proximité avec l'ancien ministre DARCOS ? Saïd Benmoufok, nous donne avec le titre de son livre (Le Fiasco Blanquer) une réponse globale. Je vous propose de reprendre l'inventaire pour le lycée.

L'ÉCHEC DE LA RÉFORME DU LYCÉE GÉNÉRAL. L'ARCHITECTURE DE LA VOIE GÉNÉRALE PENSÉE UNIQUEMENT POUR ÉCONOMISER DES HEURES D'ENSEIGNEMENT.

Une réforme du lycée qui faisait disparaître les séries pour éliminer les hiérarchies entre séries et responsabiliser les élèves qui composent son « menu », pour mieux s'orienter n'a pas permis d'atteindre ces objectifs. En effet, les 54 heures consacrés à l'orientation en seconde ne peuvent pas être mises en œuvre, dans la plupart des cas. Les élèves sont assez perdus sur leurs choix, et un des constats majeurs qui s'impose c'est que les élèves aux origines sociales les plus défavorisées sont ceux qui prennent le moins souvent la triplette de spécialités scientifiques (Maths, SVT et P-C). Un autre biais distingue aussi relativement les filles des garçons (l'ensemble des élèves font moins de maths, après la réforme, mais c'est bien plus vrai pour les filles qui y réussissent mieux). C'est le seul biais que l'Institution admet officiellement dans une communication positive qui continue à rester plus généralement silencieuse sur la tare d'une architecture du cycle terminal. En effet, on oblige les lycéens à choisir une spécialité en fin de première que beaucoup pourraient conserver, par intérêt, voire par nécessité, pour leurs études supérieures, mais qu'ils doivent obligatoirement abandonner. La principale question qui demeure posée : avec 27 heures de cours par semaine (autant que dans l'enseignement primaire, il y a moins de 30 ans) les élèves sont-ils mieux préparés à la réussite de leurs études supérieures ? À tous ceux qui disent qu'on peut faire mieux avec moins d'heures d'enseignement, que répond-on ? Le niveau monte, il y a plus de diplômés qu'autrefois, et en plus, on économise un « pognon

de dingue » ...Dérisoire !

UNE RÉFORME DE L'ÉVALUATION DU BAC GÉNÉRAL QUI SE VOULAIT UN CHOC DE SIMPLIFICATION : l'évaluation s'est déclinée en termes de contrôle continu pour l'enseignement général, d'épreuves de spécialité anticipées à mi-mars (théoriquement), de nouvelles épreuves comme le grand oral et un zeste d'épreuves terminales (EAF⁽¹⁾ et philosophie), sans parler des évaluations en LV, en EPS, etc. Jamais le nombre de journées d'évaluation n'a été aussi important. La « reconquête du mois de juin » est assurée, de façon idéologiquement ridicule puisqu'on a prévu le retour des élèves de seconde, (dans la plupart des établissements, mais pas tous), qui peuvent avoir cours de fin juin jusqu'à début juillet⁽²⁾. Toujours aussi dérisoire, puisque **LES LYCÉENS FRAGILISÉS PAR LA CRISE SANITAIRE N'ONT JAMAIS ÉTÉ AUTANT COMPLIMENTÉS, GRATIFIÉS ET DIPLÔMÉS...ET IMPRÉPARÉS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.**

RÉFORME DES PROGRAMMES :

Par principe de défiance, dans un ministère de plus en plus orwellien qui préconise et la confiance et la bienveillance, les programmes choisis dans le cadre de la réforme du bac n'ont jamais recueilli aussi peu l'avis des profs du secondaire en amont de la réforme et ont été engagés sans expérimentation et en force. Cela explique des contenus trop denses en notions, incohérents, indépendamment des freins imputables que sont devenus les difficultés et retards d'acquisition des élèves liés à la crise sanitaire. Peu de professeurs ont même la prétention d'achever complètement les programmes. L'Inspection pédagogique s'est rendue compte du problème pour plaider le report des épreuves de spécialité de la session 2022. Mais sa docilité l'a empêché de souligner que l'infaisabilité des programmes continuerait de s'imposer comme principe de réalité à toutes les prochaines sessions. Le travail empêché et la critique impensée se conjuguent dans une soumission à la hiérarchie administrative qui elle-même se perçoit d'abord comme la courroie de transmission du grand dessein du Chef de la rue de Grenelle.



**Lycée Blanquer
Tous perdants**

RÉFORME DE L'ORIENTATION ET DE L'AFFECTATION POST-BAC :

Avec deux profs principaux par classe, les conseillers d'orientation n'ont jamais été aussi peu sollicités dans le cycle terminal. Quantité d'élèves ne remplissent pourtant Parcoursup que dans les tous derniers jours de la période butoir. Quand je pense au discours positif de Jérôme TEILLARD sur Parcoursup, qui en fait « un fantastique observateur des comportements sociaux, avec des parcours plus sinueux et des réorientations liées à des reprises d'études et à l'attractivité accrue de l'enseignement supérieur », j'y vois plus tristement, en contrepoint de son optimisme, des échecs, des années de sacrifice individuel ou familial trompés par une dévalorisation des diplômes et singulièrement du bac, un diplôme devenu aussi inutile que le DNB, et, en creux le sous-investissement dans les capacités d'accueil des filières supérieures les plus prestigieuses qui s'ouvrent moins aux étudiants d'origine populaire qu'à l'époque où moi-même j'étais étudiant. Quelle régression !

RÉFORME MANAGÉRIALE QUI NE S'AVOUE PAS, MAIS QUI A BRISÉ TOUTE FORME RÉELLE DE DIALOGUE SOCIAL :

La mise au pas des enseignants s'est intensifiée sous Blanquer, comme jamais. Cet homme issu des réseaux, les a lui-même entretenus, c'est sa marque de fabrique. As de la communication, il en a usé et abusé jusqu'à son départ, pour construire et insuffler une soumission dans tout le ministère. C'est seulement le 23 février dernier que la commission de la Culture et de l'Éducation du Sénat souligne au sommet un avis vraiment critique⁽³⁾- dans son bilan des mesures éducatives du quinquennat, dont le rapporteur du bilan de la réforme du lycée était Max BRISSON. Finalement, c'est le pointage du sacrifice des mathématiques dans la réforme BLANQUER, rappelé une fois encore par les associations de profs, les sociétés savantes, qui vont dicter une réaction et du ministre et du chef de l'État. Pour illustrer cette soumission, évoquons la manière dont on chapeaute les correcteurs des épreuves de spécialité qui ont eu lieu récemment. Puisque le taux de réussite du bac général doit être au-moins celui de 2017, il faut s'assurer que les correcteurs produiront les moyennes conformes. **NOTRE IPR NOUS A ANNONCÉ EN COMMISSION D'ENTENTE QUE CHACUN D'ENTRE NOUS DEVAIT ATTEINDRE UNE MOYENNE-CIBLE DE 12,5.** Ne laissant planer aucun doute sur ses capacités à contrôler nos corrections, l'évolution de nos moyennes « au fil de l'eau », et le bien-fondé de sa façon de nous tordre le bras, en étayant moralement sa requête ainsi : « Un élève qui a 20 n'a pas fait un devoir parfait » (Son introduction peut être maladroite, sa conclusion aussi, c'est simplement un candidat qui a « coché » la plupart des compétences)... Je sais que nous étions plusieurs à éprouver un peu de blues à cet instant, mais personne n'a bronché. Nous avons été prévenus sur notre devoir à bien entendre et à rester discret : « si vous en parlez, je nierai l'avoir dit ». De retour dans mon établissement, mes collègues m'ont confirmé un pareil **DIRIGISME**, parfois mieux assumé. Quand on sait que nous corrigeons des copies dématérialisées, sur SANTORIN, avec le courriel intégré de l'IPR, le calcul de notre moyenne évolutive, et la

vision de notre part relative cumulée de correction et que nous sommes sommés en cas de doute sur les difficultés d'en référer à la sagacité de notre IPR...Je me demande de quoi on veut nous protéger ? On comprendra aisément que pour être théoriquement cadre A de la fonction publique d'État, nous en sommes devenus pas moins, comme me le suggérait un collègue, de simples OS d'une chaîne de travail où nous n'avons plus qu'à exécuter ce que d'autres pensent pour nous. Cet encadrement des esprits, je l'avais déjà ressenti au moment de la grande messe de l'an passé, où avec force détails sur ce qu'il ne convient pas de faire devant un candidat de grand oral, il nous avait été présenté ce que l'on attendait de nous comme évaluateurs-exécutants. Privés d'autonomie, suspectés de ne pas savoir-faire du fait justement que l'on a une expérience du métier, nous sommes encouragés vers des bonnes pratiques qui nous libèrent de la responsabilité de penser notre métier pour mieux consentir à l'asservissement. Le choix des sujets de SES pour l'examen en dit long aussi sur les limites de notre espace à former des esprits critiques : ma collègue de surveillance est venue me voir, surprise de découvrir plusieurs questionnements de SES le jeudi 12 mai : « À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que l'approche en termes de classes sociales, pour rendre compte de la société française, peut être remise en cause. » ou « À partir d'un exemple, vous montrerez que l'innovation peut aider à reculer les limites écologiques de la croissance. » ou encore « À l'aide d'un exemple, vous montrerez que l'action des pouvoirs publics en faveur de la justice sociale peut produire des effets pervers. ». Ma collègue avait préparé un bac ES, et découvrait qu'en quelques années les choses avaient bien changé « en sciences économiques et sociales ».

De même que la Macronie a commencé à casser les protections des salariés avec les Lois -Travail successives, la réforme de la fonction publique, la disparition du dialogue social, comme la suppression annoncée des concours, pour privilégier un recrutement contractuel et local, nous promettent une **INFANTILISATION ET UNE CAPORALISATION GÉNÉRALISÉE**. C'est pourquoi, il me semble absolument **NÉCESSAIRE QUE LES COLLÈGUES CONSCIENTS DE CETTE ÉVOLUTION PRENNENT SUR EUX DE RESTAURER LE COURAGE DE DÉNONCER, DE S'OPPOSER ET DE DÉFENDRE DES VALEURS PROFESSIONNELLES** qui fondaient à la fois notre crédibilité et notre solidarité professionnelles.

Laurent BERTRAND

(1) Epreuve anticipée de français.

(2) Que peuvent bien faire des enseignants avec quelques élèves qui ne « sècheraient » pas les cours, malgré un retour à la maison pendant 15 jours et qui connaissent les résultats de conseils de classe qui ont eu lieu souvent début juin ?

(3) Rapport disponible sur le site du sénat, du reste cité par le Canard Enchaîné du 2 mars : « Dans de nombreux cas la mise en œuvre [des] réformes donne l'impression d'une politique publique menée dans la précipitation, à la mise en œuvre mal accompagnée. [...] Au final, de nombreux objectifs n'ont pas été atteints, conduisant à un sentiment de "naviguer à vue", de "génération d'élèves cobayes" ou à une déception pour le monde enseignant ».

LE PLAN ACADÉMIQUE À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : UN AN APRÈS...

Lors de la première audience de l'année demandée par le SNES-FSU au recteur, l'égalité professionnelle a été abordée comme un enjeu majeur et la déclinaison académique du plan à l'égalité professionnelle comme un défi à relever dans un domaine où tout était à faire. Nous avons souligné que l'Éducation Nationale devait se montrer à la hauteur des enjeux sociétaux, mis au premier plan par la déferlante #Metoo, notre ministère n'étant pas en dehors de la société, les oppressions systémiques s'y manifestent comme ailleurs. L'étendue du chantier à initier put être mesurée lorsque le recteur, répondant aux chiffres sur le **HARCÈLEMENT SEXUEL SUR LE LIEU DE TRAVAIL (UNE FEMME SUR TROIS EN SERAIENT VICTIMES SELON UNE ÉTUDE IFOP DE 2018)**, a avoué sa croyance en des valeurs communes qui expliqueraient l'absence de remontées de terrain sur ces faits. Quant aux espoirs de moyens concrets, pas de réponse.

Conformément aux indications ministérielles, un Comité de Pilotage (COFIL) a été mis en place le 12 octobre. Les mauvaises habitudes ont toutefois la vie dure... Convocation tardive, pas d'ordre du jour, absence de documents de travail. L'institution souligna l'importance du projet, mais avant tout la volonté de ne pas voir trop grand. Oubliée la méthodologie nationale consistant à décliner des actions concrètes selon des axes qui assurent une prise en compte la plus complète possible de la problématique. Non, « on va en traiter un ou deux et puis on verra les autres plus tard ». Et les représentants de l'institution d'insister sur la « communication », tandis que nous exigeons la tenue d'un nombre suffisant de groupes de travail pour approfondir suffisamment chaque axe. Quant aux moyens... La question dut être répétée au moins 4 fois avant que la référente académique, nous l'avoue : absolument aucun. Pas de décharge pour elle, alors que les missions s'accumulent, ni pour les référentes départementales. Consigne du ministère, selon le rectorat, quand d'autres académies ont mis des moyens à disposition. Bilan de la réunion : la promesse d'un compte-rendu et d'un calendrier que nous attendons toujours. À notre demande, un référent au C.H.S.C.T. académique en matière de Violences Sexistes et Sexuelles est nommé. Petite avancée.

Communiqué de presse, courriers adressés au recteur, interpellations dans les diverses instances... Aucune réponse pendant plusieurs mois. **L'INERTIE DE L'INSTITUTION DEVIENT UN MUR ; LE DIALOGUE SOCIAL EST ABSENT.**

Au mois de mars, enfin, une réponse à nos courriers avant un C.T.A. où une présentation de calendrier est prévue ! Le rectorat nous décrit comme ayant des ambitions démesurées (2 groupes de travail par axe ! Pensez-vous !) et il nous refuse de faire intervenir la référente égalité professionnelle du SNES-FSU en C.T.A. sur un point à l'ordre du jour sur les Violences

Sexistes et Sexuelles. On nous transmet très tardivement les dates de deux GT aux intitulés très flous, sans documents de travail.

Lors du 1^{er} groupe de travail, le bilan est encore une fois sévère : débats stériles sans aucune méthodologie de travail, confusions et remarques sexistes dénoncées par les organisations syndicales. Fin de la réunion : aucune avancée concrète dans la rédaction du plan malgré les propositions de la FSU de s'appuyer sur d'autres plans académiques, déjà votés depuis plusieurs mois... Réflexion ou action, nous sommes au point mort. Le 2nd G.T. prévu laisse finalement la place à un comité de suivi et d'évaluation le 29 avril. On pouvait se demander ce que nous allons exactement suivre ou évaluer, mais nous fûmes agréablement surpris. Un document de travail avait été transmis (avant les vacances...) et nos propositions furent prises en compte. L'axe 5 concernant les Violences Sexistes et Sexuelles fut traité en priorité à la demande de la FSU qui a obtenu des groupes de travail spécifiques à la rentrée pour l'élaboration du dispositif de signalement et de traitement des cas de V.S.S. Une seconde réunion fut réclamée car seuls 2 axes furent abordés. Au cours de celle-ci, le dialogue fut serein et toutes nos propositions furent intégrées à l'exception des exigences en termes de moyens alloués...

PARDI LES BELLES AVANCÉES (DE PRINCIPE) OBTENUES :

- L'inscription de grands **PRINCIPES DE DIALOGUE SOCIAL** qui peuvent irriguer les pratiques de terrain comme le délai de prévenance, le respect des horaires et la limitation du temps des réunions, l'absence de réunion le mercredi, la transmission des documents préparatoires en amont ;
- Des études de cohortes et des analyses genrées intégrées au Rapport Social Unique pour identifier les inégalités salariales et les traiter ;
- **L'OBLIGATION DE TRANSPARENCE SUR LES RÉMUNÉRATIONS** notamment sur les niches des inégalités que sont les temps-partiels, les I.M.P. et les Heures Supplémentaires ;
- La prise en compte de l'action des encadrants dans la définition de leur mission et leur évaluation ;
- La mobilisation du Fond à l'Égalité Professionnelle pour des projets visant l'ensemble des personnels et pas seulement quelques privilégiés ;
- L'intégration de l'égalité professionnelle dans les documents stratégiques propres aux structures, c'est-à-dire dans les projets d'établissement ;
- Une formation aux stéréotypes de genre pour les jurys d'examens et de concours ;

➤ **FORMER À TERME L'ENSEMBLE DES PERSONNELS**

- et pas seulement les publics volontaires à l'égalité professionnelle et aux violences sexistes et sexuelles ;
- La réalisation d'un guide pour mieux informer sur les droits de la coparentalité ;
- La nomination de référents Violences Sexistes et Sexuelles en CHSCT académiques mais aussi départementaux ;
- Le respect des consignes nationales **D'OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE, DE L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DEVANT LES INSTANCES, LA MOBILISATION D'UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE, LE NON-DÉPLACEMENT DE LA VICTIME ET LE RECOURS À DES MESURES CONSERVATOIRES ;**
- L'inscription du **DEVOIR D'ALERTE**, notamment dans le cas des violences conjugales.

Pour autant le SNES-FSU académique s'est investi dans la réflexion, en faisant vivre la thématique dans les instances académiques et départementales. Pour la 1^{ère} fois

dans l'académie, un stage a été organisé sur cette thématique, à l'initiative du SNES-FSU. Sur le terrain, face à l'immobilisme et à l'impréparation de l'institution, les militants se sont efforcés de défendre les droits des personnels et d'exiger le maximum. Bien souvent ils furent les premiers à informer les DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) de l'existence du plan à l'égalité professionnelle !

PROGRESSER SUR CES QUESTIONS BÉNÉFICIE À L'INTÉGRALITÉ DES PERSONNELS ET CONTRIBUE À AMÉLIORER LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL.

Les annonces des réformes à venir laissent augurer le pire pour l'égalité et, tout comme les réformes successives n'ont fait qu'aggraver la situation, elles promettent d'être plus rudes encore. À présent, il faudra veiller à ce que le plan ne reste pas lettre morte et à le faire vivre dans les établissements et les instances. Pour cela, nous avons besoin de l'aide de toutes et de tous pour nous faire remonter les cas et interpellier les représentants de l'institution dans les établissements !

Angéline Vaillon

APPEL AUX FUTURS RETRAITÉS

La gestion de la pandémie qui a touché durement les retraités, a été calamiteuse pour l'ensemble de la population et notamment pour les personnes âgées en perte d'autonomie à domicile et en établissements.

La prise en charge de la perte d'autonomie est très insuffisante et le reste à charge de plus en plus insupportable. La création d'une 5^{ème} branche, réforme structurelle contre la Sécurité Sociale n'améliorera pas la situation

La PSC (Protection Sociale Complémentaire) imposée dans la fonction publique, touchera directement les nouveaux retraités, exclus de la participation de l'état et qui verront progresser leur montant de complémentaire santé jusqu'à atteindre 3,5 fois celui de leur cotisation lorsqu'ils étaient actifs.

Le gouvernement annonce une nouvelle réforme des retraites en ciblant trois mesures : recul de l'âge légal de départ, allongement de la durée de cotisations, fin des régimes spéciaux (dont bénéficient les fonctionnaires).

Nous avons aussi des craintes sur les critères d'attribution des pensions de réversion.

Face à cette situation, le SNES "Retraités" n'est pas resté inactif, il continue de lutter.

Depuis 8 ans, le « groupe des 9 » construit à l'initiative de la FSU avec toutes les forces syndicales et associatives (FGR-FP, LSR, UNRPA) à l'exception de la CFDT et de l'UNSA, est à l'origine de toutes les actions pour le maintien du pouvoir d'achat des retraités, la sauvegarde de notre système de santé et la défense des services publics.

La présence de la FSU dans le Haut Conseil de l'Âge, de la Famille et de l'Enfance atteste de notre représentativité et rend légitime notre participation au CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie).

Avec les représentants du groupe des 9, nous avons mis à mal le projet de financement par les assurances privées de la perte d'autonomie et nous revendiquons sa prise en charge à

100% par la Sécurité Sociale ainsi que la présence dans les établissements, de personnels plus nombreux, mieux rémunérés et mieux formés.

PAR LES INITIATIVES QU'IL PREND, LES RÉUNIONS QU'IL ORGANISE, LES PUBLICATIONS QU'IL VOUS ADRESSE, LE SECTEUR « RETRAITÉS » DU SNES CONTRIBUE À CE COMBAT POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET IL DOIT SE RENFORCER POUR ÊTRE À LA HAUTEUR DES ENJEUX.

Alors au moment du passage à la retraite continuez de vous syndiquer au SNES et venez nous rejoindre dans les S1 départementaux de retraités.

Claude Courivaud

PS – La cotisation syndicale bénéficie toujours d'un crédit d'impôt à hauteur de 66%



Le SNES-FSU et la FSU un même combat



Le SNES-FSU et la FSU, un même combat pour l'Éducation et ses personnels, pour des valeurs de progrès et d'humanisme.

Un article rapide, qui nous semble encore nécessaire, pour rappeler aux adhérents et aux sympathisants du SNES-FSU que notre syndicat fait partie d'une fédération. Pourquoi est-ce nécessaire ? Car beaucoup d'autres syndicats qui ne portent pas nos valeurs ou qui ne défendent pas nos idées sont souvent reconnus par leur confédération beaucoup plus grande qu'eux mais qui ne défendent pas et ne représentent pas les personnels éducatifs comme le SNES-FSU. Aussi il faut apprendre à reconnaître le travail de chacun, pour identifier ceux qui travaillent d'abord pour l'intérêt de la communauté éducative.

Le SNES-FSU se bat avec les personnels et pour les personnels, grâce à ses mandats qui viennent d'être construits par plus de 400 délégués (enseignants titulaires et non-titulaires, CPE, AED, AESH et PsyEN) au dernier congrès du SNES (voir article à ce propos au milieu du bulletin) mais aussi ceux construits au dernier congrès de la FSU.

Le SNES-FSU est l'outil que la profession se donne pour porter son ambition d'une démocratisation exigeante du second degré, considérant que tout élève est éducatible et a les capacités d'accéder à une culture commune ambitieuse. Lutter contre l'échec scolaire sans en rabattre sur les contenus et sur l'ambition des dispositifs pédagogiques, amener le plus grand nombre au niveau d'un baccalauréat (le retrouver comme le véritable premier grade universitaire), œuvrer pour l'élévation générale des qualifications de la population, telle est l'ambition qui rassemble les syndiqués du SNES-FSU. Cette ambition serait hors de portée sans un corps enseignant, des personnels de vie scolaire et d'orientation, bien formés, qualifiés et reconnus dans leur professionnalisme et dans leur identité de métier. C'est la raison pour laquelle le SNES-FSU est porteur d'une conception exigeante du statut des enseignants : cadres A de la fonction publique de l'État, concepteurs de leur enseignement, bénéficiant d'une liberté pédagogique individuelle et collective dans la conduite de ceux-ci, dotés d'une carrière garantie et progressive, d'une retraite qui leur assure un maintien de la position sociale acquise après plusieurs décennies au service de l'intérêt général. Ils sont les agents d'un service public d'éducation de qualité.

La FSU est de toutes les luttes sociales et sociétales, comme aujourd'hui sur la question des retraites. Elle est porteuse d'une proposition d'unification du syndicalisme de lutte et de transformation sociale, à destination de ses partenaires réguliers que sont les confédérations CGT et Solidaires, mais sans exclusive, considérant que la division est un ferment de faiblesse et de défaite.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions d'avoir fait le choix du SNES-FSU et de la FSU, le choix de l'unité et de l'action. Nous remercions aussi celles et ceux d'entre vous qui promeuvent ce choix autour d'eux.

Le secrétariat académique du SNES-FSU de Reims